

Rénover avec le Bonus Vert

0,25%
offert sur
le taux
d'intérêt



www.bcv.ch/bonusvert





Un rabais de taux de 0,25%

- sur votre prêt hypothécaire assorti d'un taux fixe
- pour entreprendre des travaux de rénovation sur un immeuble d'habitation

Conditions d'application du Bonus Vert

La rénovation est considérée comme écologique si au moins 25% (au minimum CHF 20 000) du montant global sert à la réalisation d'économies d'énergie éligibles à des subventions comme, par exemple:

- changement des installations de chauffage
- changement des fenêtres, portes, velux
- rénovation de la toiture, isolation thermique des combles



Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne
www.bcv.ch

Vous souhaitez un renseignement ou fixer un rendez-vous?

Un seul numéro

Lundi - vendredi
0844 228 228
7h30 - 19h30

Vous souhaitez demander un prêt hypothécaire Vert?



Informations juridiques

Ce document est informatif. Il n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. Allemagne, UK, UE, US, US persons). Le logo et la marque BCV sont protégés. Toute utilisation de ce document nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV. Les conversations téléphoniques qui sont effectuées avec notre établissement peuvent être enregistrées. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure.